

Envoyé en préfecture le 12/08/2021

Reçu en préfecture le 12/08/2021

Affiché le

ID : 976-200059871-20210804-0011\_2021-DE

Berger  
Levrault

# Bordereau de signature

## fixation motant GEMAPI

Signataire	Date	Annotation
Coordinateur RH, <i>Dépôt de PDF Coordinateur RH</i>	10/08/2021	 fixation motant GEMAPI
Signature de PDF Président, <i>Signature de PDF Président</i>	11/08/2021	  Certificat au nom de SAID MAANRIFA IBRAHIMA (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST), émis par CertEurope eID User, valide du 02 sept. 2020 à 16:37 au 02 sept. 2023 à 16:37.
<i>Dépôt de PDF Coordinateur RH</i>		

Dossier de type : PDF97CCCOUESTMAYOTTE // President

## Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : fixation du montant de la taxe GEMAPI**

**Séance du 04/08/2021**

**Délibération n° 29**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 15

Absents : 25

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 juillet 2021 suite à la non tenue de la séance du même jour pour défaut de quorum, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la 3CO le mercredi 04 août 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zaïnati, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula.

Absents :

ABDOU Mohamed AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, BOINA M'ZE Salim, BOINAHÉRY Ibrahim, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadanani, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIHI Inchatia, HALIDI Hadidja, MADI OUSSÉNI Mohamadi, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina

Secrétaire de séance : MROIVILI Mouhamadi Moindjié

Considérant que le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum, s'agissant d'une 2<sup>ème</sup> convocation,

Considérant que dans sa délibération, l'intercommunalité vote un montant total annuel de taxe Gemapi et non un taux d'imposition,

Considérant que la taxe Gemapi doit dorénavant être votée chaque année par la communauté de communes avant le 15 avril pour un recouvrement la même année mais que le vote n' a pu avoir lieu avant cette date nouvellement imposée par la loi,

**Le conseil communautaire,**

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

- de fixer le montant de la taxe GEMAPI à 10 € par habitant,
- d'arrêter son produit à 500 200 € (=50 020 habitants X 10 €),
- et d'autoriser le président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 08/08/2021  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO  
Ibrahima Said Maanrifa**



**M. IBRAHIMA Said Maanrifa  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**

Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA  
Date de signature : 11/08/2021  
Qualité : Signature de PDF Président